FORMATION AU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Durée : 1 jour (7 h)

• PARTIE THÉORIQUE

Le contexte règlementaire
> L'obligation de l'EvRP et la rédaction du DUERP
> Le Code du travail et les décrets applicables
> Les principes généraux de prévention

La prévention, définitions et notions importantes
> Notion de danger, dommage, risque
> Mécanisme d'apparition du dommage
> Les niveaux de prévention

Les risques professionnels
> L'étude de différents risques et des mesures de prévention générales associés

L'évaluation des risques professionnels, et le Document Unique
> Les différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques
> Le comité de rédaction
> L'analyse des risques (Unité de travail, méthodologie …)
> L'élaboration de mesures de prévention

• PARTIE PRATIQUE

Applications en sous-groupe
> Réaliser, à partir d'une grille d'audit, une évaluation des risques, puis la retranscrire dans le Document Unique et proposer des mesures de prévention

Travaux individuels
> Argumenter, de manière concrète, les mesures de prévention existantes, en tenant compte des principes généraux de la prévention
> Quantifier les risques présents sur le lieu de travail

Visite et inspection des locaux (pour les formations à distance : à partir d'une vidéo ou visuel d'un environnement de travail
> Repérer les risques présents
> Proposer des mesures de prévention en lien avec les principes généraux de la prévention

OBJECTIFS :
- Cette formation a pour finalité de permettre à toute personne intervenant dans une démarche d'évaluation des risques professionnels, de maîtriser les méthodes et outils nécessaires pour construire, mettre à jour et exploiter le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES :
- Être capable d'identifier la règlementation applicable à l'Evaluation des Risques et à la Santé Sécurité au Travail
- Être capable de construire une méthodologie d'Evaluation des Risques adaptée aux spécificités de sa structure
- Être capable d'animer une démarche d'Evaluation des Risques Professionnels collaborative et structurée

MOYENS PÉDAGOGIQUES :
- Etudes de cas concrets
- Recours au vidéoprojecteur
- Support de formation envoyé à chaque stagiaire

PUBLIC VISÉ :
- Tous les représentants du personnel ayant suivi la formation SSCT ou CSSCT

PRÉREQUIS :
- Aucun